



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/143

Nomenclature préfecture :
Service :
Objet :

1.1 Marchés Publics
Direction du Patrimoine
**Contrat d'entretien et de contrôle de sécurité de nacelles élévatrices de personnel
conclu avec la société NOVON**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de
dématisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté n° 2024-54 portant délégation de signature à Monsieur Damien ALLOUCH 8ème vice-président pendant l'absence du Président,

CONSIDERANT qu'au titre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'agglomération assure la construction, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de contrôles réglementaires,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER un contrat d'entretien et de contrôle de sécurité avec la société NOVON sise 1 rue de Ressons à MARGNY/MATZ (60490) portant sur deux nacelles élévatrices de personnel en service dont l'une pour la salle de spectacles René Fallet à Crosne et l'autre pour la salle de spectacle l'Astral à Montgeron.

Article 2 : Le contrat, conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification, est renouvelable tacitement trois fois.

Article 3 : Les prestations comprennent deux visites de contrôle par an pour chaque nacelle, pour un prix forfaitaire de 321,00 € HT par visite, soit 642,00 € HT par an pour chaque appareil.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy,

François DUROVRA
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRA
Date de signature : 26/08/2024
Qualité : Président

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | DP2024_143 |
| Objet : | Contrat d'entretien et de contrôle de sécurité de nacelles élévatrices de personnel conclu avec la |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-08-26 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Autres |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1 - Marchés publics |
| Identifiant unique : | 091-200058477-20240826-DP2024_143-AU |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|--------|
| Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240826-DP2024_143-AU-1-1_0.xml | text/xml | 934 o |
| Document principal (Autre document) Nom original : DP 2024_143 sign__e.pdf Nom métier : 99_AU-091-200058477-20240826-DP2024_143-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 2.1 Mo |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|--|
| En attente d'etre postee | 26 août 2024 à 16h57min43s | Dépôt dans un état d'attente |
| Posté | 26 août 2024 à 16h57min56s | La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON |
| En attente de transmission | 26 août 2024 à 16h58min00s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 26 août 2024 à 16h58min02s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 26 août 2024 à 16h58min08s | Reçu par le MI le 2024-08-26 |